

Publication
éditée par le
Collectif des
Retraité.e.s
CGT du
Mâconnais,
Clunyois,
Tournugeois

Syndicat CGT
des Retraité.e.s
Place des Cordeliers,
71000 MACON
Les 1^{er} et 3^{eme} lundi
du mois
de 14h30 à 17h .
06 83 46 59 08.
multipro-
retraitescgt.macon
@orange.fr

[www.cgt-macon.org/
actualites/](http://www.cgt-macon.org/actualites/)

Directrice de
publication
M-H. DUBOST
Responsable
rédaction
M.FREMY

Edito : Agir pour ne pas subir... ESSENTIEL

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, pour vous et votre famille.

Nous souhaitons qu'elle nous fasse oublier 2020 mais pour cela il faut « remonter les manches » et affronter avec force et détermination les mauvais coups qui pourraient amener les retraité.e.s à subir une nouvelle détestable année !

Si, depuis bientôt un an nous sommes masqué.e.s, nous ne sommes pas pour autant muselé.e.s... Et nous devons le faire savoir haut et fort. Surtout à ceux qui voudraient sauver l'économie en supprimant « les vieux ».

En aucun cas les retraité.e.s n'accepteront de se laisser imposer les limitations de leur liberté de penser, de contester et d'agir.

Nos revendications du monde d'avant :

- Augmentation de notre pouvoir d'achat
- Accès à la santé pour tous
- Prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % dans la branche maladie de la Sécurité Sociale

- Accès aux services publics de proximité

sont de plus en plus présentes aujourd'hui et surtout dans les jours à venir.

Car il est à prévoir que les retraité.e.s seront fortement sollicité.e.s pour payer cette crise sanitaire.

Comment feront-ils avec des pensions, qui depuis 2013, n'ont pratiquement pas augmentées (en janvier 2020, 0.4 % pour tous et 1 % pour les pensions inférieures à 2000 €) et pour 2021 blocage des retraites complémentaires du privé.



2021

*Unissons nos forces
pour le bien commun*

Nous devons revendiquer pour avoir de quoi vivre dignement, pour être re-

-connus de notre société : pour la vie de la cité, le monde associatif, l'entraide intergénérationnelle et continuer à mener des activités, le droit à avoir des projets de vie et les concrétiser.

Nous devons combattre l'idéologie selon laquelle les retraité.e.s sont une charge pour la société, au même titre que les salaires et les cotisations sociales.

Mais nous avons consacré 40 à 45 ans de notre vie à la production des richesses dont tout le monde bénéficie aujourd'hui et à la conquête de droits pour mieux vivre en société.

Nous avons donc bien une légitimité à vivre dignement dans cette société.

Pour faire face nous devons être rassemblés et unis. Renforcer notre syndicat CGT retraité.e.s sera la démonstration de la force nécessaire pour affronter les mauvais coups...

Le contexte sanitaire fin 2020 ne nous a pas permis de mener les actions qui avaient été proposées par les Confédérations Syndicales de Retraités et associations, notamment la journée nationale de rassemblements et manifestations du 17 novembre, pour la hausse de notre pouvoir d'achat.

CARTE-PÉTITION POUVOIR D'ACHAT



Cependant, nous sommes allés à la rencontre des retraité.es sur le marché de Mâcon le 14 octobre et sur ceux de Cluny et Tournus le 24 octobre.

Plus de 250 signatures sur les cartes pétitions ont été signées. Nous avons été bien accueillis.

Vous avez jusqu'à fin janvier pour signer

cette carte sur le bandeau du site de l'Union Confédérale des Retraités CGT <http://www.ucr.cgt.fr/> ou nous renvoyer celles qui vous ont été adressées.

ANNIVERSAIRE DES 75 ANS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Présents à la journée de travail du 23 octobre organisée par l'Union Locale CGT de Mâcon, nous avons fêté les 75 ans de la Sécurité Sociale mise au monde le 4 octobre 1945 par Ambroise Croizat, député communiste et Ministre du travail du 21 novembre 1945 au 4 mai 1947.

Cette journée ne se voulait absolument pas commémorative même si nous continuons à saluer sa création comme la plus grande conquête sociale de l'histoire du monde du travail. **A été rappelée sa genèse, issue des travaux du Conseil National de la Résistance sous le nom des Jours Heureux avant de présenter les propositions CGT pour améliorer notre Sécu.**



5 défis principaux à relever :

→ Unité et Universalité. Une Sécurité Sociale intégrale avec une prise en charge à 100% des risques maladie, soins médicaux de toute nature.

→ Tous les risques devant être exclusivement gérés par l'assurance maladie et sortis du champ de la mutualité.

→ Reconquérir une gestion démocratique

→ Ses moyens : augmentation des salaires, suppressions des exonérations de cotisations patronales, modification des cotisations des entreprises pour développer l'emploi et taxer les profits financiers, et nouveau rôle de l'assurance maladie pour développer la prévention.

→ Sans oublier la prise en charge des risques nouveaux liés à l'évolution de la société comme l'aide à l'autonomie. La CGT est fermement opposée à la création d'une 5ème branche qui conduirait à sortir ce risque de la Sécurité Sociale et de son financement par les cotisations sociales.

DES RETRAITÉS POUR DÉFENDRE LES LIBERTÉS



18 octobre, à l'appel d'associations et syndicats, un rassemblement à Mâcon, rendait hommage à Samuel Paty, ce professeur, assassiné pour avoir défendu les valeurs de la République.

LE SCANDALEUX FORFAIT URGENCES



Les députés de la majorité présidentielle ont voté un "forfait patient urgences" de 18 euros pour les passages aux urgences non suivis d'une hospitalisation.

C'est inacceptable, les assurés ne peuvent être rendus responsables du manque de médecins dits de « ville » ou de recours possibles à des soins de proximité qui les obligent à se rendre dans les services d'urgence.

C'est inacceptable, les assurés ne peuvent être rendus responsables du manque de médecins dits de « ville » ou de recours possibles à des soins de proximité qui les obligent à se rendre dans les services d'urgence.

Les personnes démunies ou les personnes avec des maladies chroniques ou âgées qui utilisent plus souvent l'hôpital vont être encore pénalisées.

<https://www.cgt.fr/petition/non-au-forfait-urgences>

PENSIONS DE RETRAITE, 22 ANS DE SPOILIATIONS

Depuis plus de 20 ans, les attaques gouvernementales contre les pensions n'ont jamais cessé.

1988, Chirac décide que les pensions versées par la Caisse Nationale d'Assurance



Vieillesse (CNAV) n'augmenteraient plus qu'en fonction de l'évolution des prix [Indice Insee]. Cette mesure exclut les pensions de toute retombée des fruits de la croissance.

1993, Balladur met en place le calcul des pensions sur la base des 25 meilleures années et les trimestres passent de 150 à 160 pour bénéficier d'une pension complète. Avec ces 2 changements, les hommes et surtout les femmes n'ayant pas bénéficié d'une évolution de carrière en progression constante ont perdu des droits à pension importants.

2003 et 2005, Chirac et Fillon ont retardé l'alignement des pensions sur les prix.

2008, Sarkozy et Fillon passent le relèvement annuel des pensions de janvier à avril, suppriment la demi part des personnes vivant seules ayant élevé au moins un enfant.

2013, Hollande met en place un prélèvement de 0,3% sur les pensions au titre de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (Casa). De plus, il reporte les revalorisations de pension qui entre avril 2013 et septembre 2017 ne vont augmenter que de 0,1%.

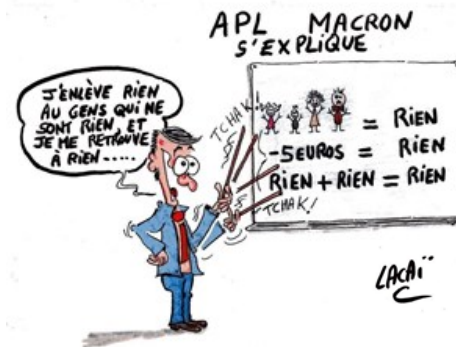
2018. Le pire avec Macron avec la majoration de la CSG de 1,7% sur les pensions brutes a réduit de 1,83% les pensions nettes pour au moins 60% des retraités.

2019, apparaît la revalorisation différenciée avec 1% d'augmentation pour les plus faibles pensions et 0,3% pour les autres.

Conclusion : entre 2008 et décembre 2019 les prix hors tabac (Insee) ont augmenté de + 12,93%, le Smic de + 20,05% mais les pensions nettes versées par la Cnav n'ont augmenté que de + 8,6%, les complémentaires de l'Arrco de + 8,37% et celles de l'Agirc de + 6,26%

Pour la CGT, nos revendications principales sont:

- ▷ Pas de retraite inférieure au Smic
- ▷ Revalorisation de toutes les pensions
- ▷ Suppression de la Casa et de la hausse de la CSG de 1,7 point
- ▷ Rétablissement de l'ISF et abandon du projet de réforme des retraites par points



La réforme des aides au logement se met en place en janvier 2021. Cette réforme prévoit de prendre en compte les ressources des allocataires sur les 12 derniers mois au lieu de l'année N-2. **Ainsi le gouvernement prévoit une économie de plus de 700 millions d'euros sur le dos des allocataires de la branche famille.** Le choix gouvernemental de non revalorisation fait donc sortir mathématiquement de nombreux bénéficiaires du fichier allocataire, leur faisant perdre leur droit à l'allocation logement.

Scandaleuse décision durant cette période de grave crise économique. Les autres perdants de cette réforme seront les étudiants et les jeunes qui rentrent sur le marché du travail. Ceux-ci vont se voir appliquer un forfait de ressources, en lieu et place de l'absence de revenu jusqu'à présent, ce qui pourrait impacter leurs droits ou ceux de leur famille.

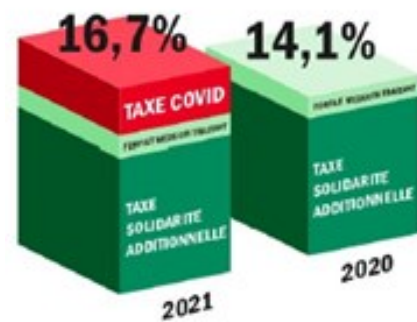
Pour être plus équitable, cette réforme aurait dû s'accompagner d'une revalorisation conséquente des plafonds de ressources et du barème de calcul des aides au logement.

Le gouvernement va faire payer la crise aux ménages

Nouvelle taxe «Covid» sur les contrats Santé.

Le gouvernement va imposer cette taxe qui va ponctionner 1,5 milliards d'€ sur les cotisations mutualistes. **Cela représente plus de 2 mois de cotisations qui ne pourront être redistribuées pour des remboursements.**

Les Mutuelles de France dont Solimut ont lancé une campagne auprès des députés.



4,8 millions d'€, c'est ce qu'a encaissé le PDG de Pfizer suite à la vente d'une partie de ses actions, le jour même de l'annonce par la société d'un vaccin contre le Covid.

Pour les interpeller directement :
<https://pas-de-taxe-sur-ma-sante.fr/>

P.L.F.S.S 2021

Dans le Projet de Loi pour le Financement de la Sécurité Sociale [P.L.F.S.S] 2021, la santé n'est toujours pas une priorité.

Face à la crise sanitaire que nous connaissons, on pouvait légitimement attendre que ce PLFSS engage une véritable stratégie de rupture, à la mesure des enjeux fondamentaux auxquels nous sommes confrontés.

Mais, une fois de plus, ce PLFSS s'inscrit dans la continuité des politiques menées depuis de nombreuses années.

Comme l'écrivait le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie dans un rapport et un avis adoptés en juin dernier : « *La crise sanitaire actuelle a montré les limites des dispositifs d'anticipation des situations exceptionnelles en France. [...]. Il paraît certes difficile de prévoir tous les scénarios catastrophes, mais le scénario dans lequel nous sommes était, lui, prévisible et d'ailleurs prévu.* »

Ce PLFSS s'inscrit dans une politique libérale où le système de Sécurité Sociale n'a plus pour objectif de répondre aux besoins de tous. Il pose toutes les fondations d'un système à l'Anglo-saxonne géré et financé par l'État, qui octroie un minimum pour les plus précaires et qui pousse la grande majorité vers le système assurantiel et la capitalisation.

Quant aux mesures concernant le médicament, aucune régulation du marché n'est prévue et l'industrie pharmaceutique peut continuer à engendrer des profits monstres financés par la Sécurité Sociale, à l'instar de Sanofi qui a distribué 4 milliards d'euros de dividendes en 2020.

L'estimation de l'Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie [ONDAM] pour 2021 a été fixée à +3,5 % par rapport à celui de 2020, le portant à 224,6 milliards d'euros. Cela sera nettement insuffisant pour faire face au coût de gestion de la crise sanitaire (4,3 milliards d'euros) et du financement des investissements et des revalorisations salariales (7,4 milliards).

Cela entraînera inéluctablement de nouvelles fermetures de lits à cause du manque de personnels

Le Ségur de la santé, qui occupe une part importante de ce PLFSS, n'a répondu ni aux attentes des retraités et des salariés ni aux besoins de la population. Si le gouvernement a été obligé de lâcher une augmentation de 183 € nets par mois, il n'en reste pas moins que cela ne répond qu'en partie aux revendications des hospitaliers en particulier en

termes d'embauche massive de personnels.

Aucun plan de recrutement ni de formation n'est prévu alors que 100 000 embauches sont nécessaires dans l'hôpital, 200 000 dans les EHPAD et 100 000 au niveau de l'aide à domicile.

Le PLFSS acte ainsi une augmentation de certains salaires de 183 € par mois en plusieurs phases, ce qui est en deçà de la revendication des personnels, et loin de rattraper les années de rigueur salariale et encore moins la moyenne des salaires hospitaliers des pays européens. La première revendication des salariés qui était la hausse des effectifs ne trouve aucune réponse dans ce PLFSS.

Au contraire, 3 400 lits ont été fermés en 2019 et les fermetures se poursuivent dans de nombreux hôpitaux malgré la crise.



5^{EME} BRANCHE DÉDIÉE À LA PERTE D'AUTONOMIE

Le PLFSS engage la création d'une 5^e branche dédiée à la perte d'autonomie, en individualisant les financements alloués à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie [CNSA].

Cela confirme nos craintes déjà exprimées. D'une part, aucun financement nouveau n'est dégagé. On opère simplement un transfert de ressources provenant pour l'essentiel de la branche maladie et de la branche famille. **D'autre part, le fait que ce financement repose à 90 % sur la CSG confirme la logique d'étatisation de cette 5^e branche, dont la gestion sera également étatisée via la CNSA,** et dont la « gouvernance » ne repose en rien sur la démocratie sociale qui fonde la gestion de la Sécurité Sociale.

La perte d'autonomie (qui englobe le handicap) ne doit pas être séparée de la santé, ne doit pas être en dehors de la branche maladie. Le droit à l'autonomie doit être pris en charge au titre de la maladie dans le cadre de la Sécurité Sociale [Pour la CGT, le 5eme risque] avec un



INDÉCENTE PROVOCATION SUR LE VOLET RETRAITE

RETRAITES : ALLONGEMENT DE LA DURÉE DES COTISATIONS ?



Lors des débats sur le PLFSS, un élu LR a proposé un amendement honteux sur le volet retraite. La majorité sénatoriale n'hésite pas, en plein confinement, à le voter en douce !

Cet amendement introduit dans la loi de financement de la Sécurité Sociale rien de moins qu'une réforme en profondeur du système de retraites actuel. **Il repousse l'âge légal de départ à la retraite dans un premier temps à 63 ans pour tout le monde dès 2025. Il introduit même une double peine puisqu'il accélère l'allongement de la durée de cotisations nécessaires pour bénéficier d'une pension à taux plein.** Ainsi, avec ce projet, il faudrait cotiser 43 ans, dès la génération née en 1965.

C'est une provocation indécente alors que plus de 800 000 jeunes, pénalisés par la crise sanitaire, ne peuvent s'insérer dans la vie active, que les licenciements dans les entreprises se succèdent, que le chômage et la pauvreté menacent des centaines de milliers de personnes.

Députés comme sénateurs, en votant les orientations gouvernementales du PLFSS, détruisent notre Sécurité Sociale.

La CGT condamne cette manœuvre. Elle exige que le gouvernement s'exprime clairement en annonçant l'abandon d'un projet rejeté par la majorité de la population mobilisée l'an dernier.

« LE PROJET HERCULE » OU LE DÉMANTÈLEMENT D'EDF

Le projet de réorganisation du groupe EDF, baptisé projet « Hercule » prévoit de découper EDF en trois entités distinctes regroupées dans une *holding* sous forme de filiales indépendantes qui pourraient se faire concurrence et être facilement cessibles. Une partie serait privatisée. Le projet de loi risque d'être adopté par voie d'ordonnance, passant outre le parlement.

Le découpage fomenté par le gouvernement est le suivant :

⇒ **EDF Vert** regrouperait les entités les plus profitables (les énergies renouvelables, qui comprennent la petite hydraulique, l'éolien, et le photovoltaïque, les réseaux électriques Enedis et SEI) et **serait largement ouvert aux investisseurs privés**, friands des revenus récurrents et sûrs ;



⇒ **EDF Bleu** comprendrait les entités sensibles nécessitant des investissements lourds **comme le nucléaire et resterait public ;**

⇒ **EDF Azur** serait une filiale d'EDF Bleu et aurait la charge des barrages hydroélectriques **dont les concessions seraient remises en concurrence.**

Ce découpage consiste à privatiser les profits et à socialiser les risques

« Hercule » a été élaboré par des banques d'affaires, à la demande de la direction d'EDF, afin de répondre aux préconisations de la Commission de Bruxelles en matière d'ouverture à la concurrence et de démantèlement des services publics.

En introduisant en Bourse la partie la plus rentable de l'entreprise (**EDF Vert**) et en préparant la cession future des barrages électriques, ce projet s'apparente à un schéma purement financier et vise à spolier un bien public sans envisager la moindre amélioration du service rendu à la collectivité nationale.

Non seulement les tarifs augmenteraient significativement mais ils pourraient également être différents dans chacune des nouvelles sociétés privées, ce qui risquerait de marquer la fin du tarif unique au niveau national et donc la fin de l'égalité de traitement des ménages : les ruraux en seraient les premières victimes.

Les impératifs du service public (fourniture d'électricité 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en tous points du territoire quels que soient les aléas climatiques) pourraient ne plus être garantis.

Avec la filialisation, les fermetures de site et l'ouverture du capital prévus par ce projet Hercule, **les emplois du secteur sont fortement menacés**

« Cette réforme ne sert à rien sinon à remplir les poches des financiers ». Il faut remettre en place un système d'Épic (Etablissement public à caractère industriel et commercial) et redonner la main aux travailleurs, aux citoyen.nes et aux élu.es », expose Thierry Raymond, délégué syndical central de la CGT EDF

+ 2,05% . Victoire de la CGT aux élections du CA de la SNCF



Malgré un contexte peu propice (crise sanitaire sans précédent et confinement à géométrie variable) , les cheminots ont plébiscité la CGT et ainsi sanctionné la politique d'entreprise ! Au-delà de la confirmation donnée par les chemi-

nots de l'importance d'avoir des représentants CGT dans leurs conseils d'administration (CA), félicitons-nous de cette belle victoire, malgré une faible participation explicable par l'atmosphère anxiogène de la période.

La CGT progresse de 2,05 % au CA SNCF, 1,88 % au CA Voyageurs, 3,22 % au CA Réseau par rapport aux dernières élections CA et 3,29 % à Gares et Connexions par rapport au scrutin CSE de 2018.

Cet élan favorable à l'élévation du rapport de force doit, à présent, contribuer à dynamiser la démarche revendicative.

De nombreux sujets plongent les cheminots dans l'inquiétude, voire dans une incertitude sur leur avenir : l'Activité Partielle de Longue Durée, l'ouverture à la concurrence, le gel des salaires, l'avenir du trafic marchandises et voyageurs...

Selon une étude de l'alliance européenne de santé publique, la pollution de l'air, générée par les transports, coûte en moyenne 1000 euros par français chaque année.

Le transport ferroviaire constitue une réponse possible puisqu'il s'avère moins coûteux que les autres modes, à condition que l'ensemble des externalités négatives (impact sur le climat, coût pour les organismes sociaux des accidents, embouteillages ...) soit intégré.



Notre camarade Augustin Munoz est décédé le 13 octobre des suites du Covid. Il avait été Délégué Syndical du syndicat Itron de Mâcon [Anciennement Seguin, Schlumberger], Délégué Syndical Central du Groupe et Secrétaire du Comité Groupe Européen. Il s'était retiré à LEOJAC dans le Tarn et Garonne où il avait rejoint son plus jeune fils.

Militants - Adhérents

entre
VOUS
et
nous
un lien
indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Fland de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°20037360342. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Société Générale.

POUR DONNER DE L'AVENIR

À MA RETRAITE

JE ME SYNDIQUE À LA CGT

NOM :

Prénom :

Adresse :
.....
.....
.....

CP :

Commune:
.....

Téléphone (facultatif) :/...../...../.....

Courriel (facultatif)
..... @.....

A retourner au syndicat, CGT des retraité.e.s

Place des Cordeliers 71000 MACON